

# Tribunes de la majorité municipale

## Voiron Ville d'Avenir

Année 2022

### Décembre 2022

Alors que 24 réacteurs nucléaires sont toujours à l'arrêt sur les 56 concomitamment à une crise historique d'approvisionnement en gaz, nous sommes tous (individus, entreprises, collectivités...) invités à participer à un effort national de sobriété en matière de consommation d'énergie. C'est dans ce contexte que certaines communes ont annoncé qu'elles n'installeraient pas de décorations lumineuses à l'occasion des fêtes de fin d'année. À Voiron, nous avons fait le choix de maintenir les illuminations festives qui concourent indéniablement à créer cette ambiance si particulière à laquelle nous sommes tant attachés à l'approche de Noël. En effet, nous considérons que l'ambiance est déjà tellement morose dans ce contexte de crises successives et parfois entremêlées : crise sanitaire, crise géopolitique, ruptures d'approvisionnement, inflation... qu'il nous paraît important de permettre aux Voironnais de passer des fêtes de fin d'année les plus agréables possible. Cette période est également particulièrement stratégique pour l'activité commerciale : qu'il s'agisse de l'achat des cadeaux qu'il est de tradition de s'offrir ou des denrées alimentaires consommées lors des réveillons et repas festifs qui agrémentent cette période, la générosité qui s'exprime tant dans les assiettes qu'au pied du sapin représente souvent une part importante du chiffre d'affaires annuel de nos commerçants de proximité. Il est donc important que Voiron demeure attractive, agréable et propice tant à la flânerie qu'aux retrouvailles en famille ou entre amis, ce à quoi concourent les illuminations de Noël. À Voiron, l'intégralité du parc d'éclairages de fin d'année est constituée de LED, donc très peu consommateur d'énergie. Pour être tout à fait précis, l'ensemble des éclairages déployés à Voiron pour les fêtes (guirlandes, traversées, sapins lumineux, projecteurs, décorations lumineuses...) consomme 7,395kWh (à titre de comparaison, une voiture électrique en charge sur une borne classique consomme 22kWh et sur une prise rapide 50kWh). Néanmoins, dans une perspective de sobriété, la durée d'éclairage sera réduite de 2h par jour (entre 23h et minuit, ainsi qu'entre 5h et 6h) passant de 9h à 7h d'éclairage par jour, durant 37 jours. Cette réduction de la durée d'illumination permettra de générer plus de 23% d'économies. Sur un plan financier, la facture d'électricité pour les décorations de fin d'année représente un coût d'approximativement 420€ seulement pour la commune. Cette recherche de réduction des coûts se retrouve également dans notre stratégie d'achat du matériel, puisque nous procédons aux acquisitions immédiatement après les fêtes quand les fournisseurs bradent leurs stocks avant de renouveler leur catalogue pour l'année suivante. C'est de cette manière que nous avons par exemple fait l'acquisition 60% moins chère que le prix catalogue d'un sapin lumineux de 8,10m qui sera pour la première fois installé place de Lattre de Tassigny ! Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année sous les sobres et festives décorations lumineuses de la ville !

### Novembre 2022

Le Figaro a publié le 12 octobre dernier un « classement des villes moyennes » (de 20 000 à 100 000 habitants) qui repose sur l'évolution des différents indicateurs de délinquance du Ministère de l'Intérieur.

L'indicateur « Coups et blessures volontaires » est scindé en deux sous-catégories : intrafamiliaux et extrafamiliaux. À contre-courant de la tendance départementale et nationale, le nombre de faits intrafamiliaux est en diminution à Voiron (-4,2%), si bien que c'est l'indicateur où notre commune progresse le plus sensiblement : +182 places au classement ! Les faits extrafamiliaux quant à eux sont le point noir de ce classement avec une évolution de +9,5% des faits dans un contexte toutefois de forte hausse à l'échelle nationale. Au global, sur l'indicateur « Coups et blessures volontaires », Voiron améliore son classement de 62 places pour entrer dans le tiers moyen des communes de la strate, malgré une augmentation globale de +6,6% du nombre de faits, ce qui signifie que Voiron parvient à contenir une tendance générale défavorable et s'en sort « mieux qu'ailleurs ». Aucun « vol avec arme » n'est heureusement à déplorer sur la commune de Voiron sur la période. Seules deux communes sont concernées par cet indicateur

à l'échelle du Département : Échirolles et Saint- Martin-d'Hères. Les « vols de véhicules » ont baissé de 4,2% sur la période 2017 – 2021, permettant à Voiron de se maintenir dans le meilleur tiers du classement et d'être la commune la mieux classée du département.

À noter que la dynamique de l'indicateur « vols sans violence contre des personnes » est très défavorable à l'échelle du département (Échirolles perd 97 places au classement, Vienne perd 90 places, Fontaine 84 places, Bourgoin-Jallieu 78 places...) et Voiron fait figure d'exception en gagnant 11 places dans le classement avec une baisse significative de 15% du nombre de faits commis. Voiron est la commune la mieux classée du département sur cet indicateur. Sur l'indicateur « Violences sexuelles », Voiron est dans le tiers médian et progresse fortement dans le classement : +64 places, alors même que l'évolution est négative avec une augmentation du nombre de faits de +3,8%), ce qui signifie que dans une tendance nationale très négative, Voiron parvient à contenir la tendance et s'en sort globalement mieux qu'ailleurs.

L'indicateur « cambriolage de logements » est celui qui s'améliore le mieux avec une baisse de -22,7% du nombre de faits commis ! Ces résultats probants en la matière permettent à Voiron de progresser de 115 places dans le classement et d'être la commune la mieux classée du département. Enfin, la ville est très performante sur l'indicateur « vols violents sans arme ». Voiron gagne 38 places grâce à une diminution du nombre de faits de 5%, permettant à notre commune de se glisser à la 63e place du classement sur 400 et d'être la ville la mieux classée du département.

Au global :

- Voiron progresse dans le classement sur dans 5 indicateurs sur les 7 où elle est concernée, elle baisse sur les « vols de véhicules » alors même que le nombre de faits diminue, et baisse sur les violences extrafamiliales.
- Le nombre de faits est en diminution dans 5 indicateurs sur 7.
- Voiron est la commune la mieux classée du département dans 4 indicateurs sur 7. Chaque victime est toutefois une victime de trop, et nous ne voyons dans ces chiffres qu'une raison supplémentaire de toujours renforcer nos efforts.

## **Octobre 2022**

En 2019, la Ville de Voiron a renouvelé son projet éducatif de territoire. Ce travail d'élaboration partenarial vise à permettre aux enfants et aux jeunes Voironnais de s'épanouir dans un environnement éducatif cohérent, qui respecte leurs rythmes de vie et donne toute leur place aux parents. Ce plan étant arrivé à échéance en 2022, nous avons saisi l'occasion offerte par la nécessité de procéder à sa réécriture pour interroger l'ensemble des parents d'élèves sur l'opportunité ou non d'un retour à une semaine de 4 jours.

Question essentielle tant pour les enfants que pour l'organisation quotidienne des familles, ce sujet n'a jamais fait l'unanimité comme en témoignent les nombreuses demandes de changements qui nous sont parvenues au fil des années. Afin de trancher cette question de manière pérenne, nous avons tenu à laisser le choix aux parents en menant une concertation que nous avons voulue la plus exemplaire possible au travers du respect de critères clairement définis, offrant des gages de participation et de clarté de la décision.

Le résultat a été très clair, avec une participation de 62%, les parents ont voté à 65,3% en faveur d'un retour à 4 jours. Cette année a par conséquent marqué pour les familles voironnaises le retour à cette organisation hebdomadaire à 4 jours et nous avons tout mis en œuvre pour que ce changement se déroule de la meilleure des manières en proposant des solutions de garde adaptées le mercredi matin.

Le succès de cet exercice démocratique est à la hauteur de l'étonnement que nous avons éprouvé à la lecture des récentes critiques d'une chef de file de l'opposition municipale envers ce choix. Cette personne estime en effet que la préférence clairement affichée à l'occasion de cette consultation ne peut être que le fruit d'un défaut d'information des parents ou de leur désintérêt pour le bien-être de leurs enfants au profit de leur confort personnel. À aucun moment l'éventualité lui est apparue qu'une majorité des parents puisse avoir un avis contraire au sien, qu'il était respectable, éclairé et qu'il résultait d'une observation assidue des habitudes ainsi que des besoins de leurs enfants.

Cette réaction méprisante à l'égard d'un choix exprimé directement par les Voironnais illustre une fois de plus à quel point les personnes les plus promptes à vanter les vertus de la « démocratie participative » peuvent se montrer les plus critiques envers l'exercice démocratique dès lors que son expression contrarie leur dogme. Il faut dire que nous ne sommes pas surpris tant ces démocrates de l'entre-soi sont coutumiers du fait : déjà en 2020 ils déposaient un recours (rejeté par la justice) contre l'élection municipale qui les a vus très clairement éliminés par les Voironnais dès le 1er tour. Pour notre part, nous sommes heureux de constater que le déroulement de cette rentrée a donné satisfaction aux familles voironnaises.

## Septembre 2022

Pour les plus jeunes d'entre nous, le mois de septembre est synonyme de rentrée. La chaleur estivale commence peu à peu à s'estomper et c'est tantôt dans l'appréhension tantôt dans la joie et les rires, que les cours et les classes sont de nouveau investies par les enfants. Il s'agit toujours d'un moment important pour notre équipe municipale et les services de la Ville qui œuvrons ensemble et demeurons à l'écoute de la communauté éducative, des parents, des enseignants, et des services de l'État pour que les jeunes Voironnais trouvent ou retrouvent le chemin de l'école dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, nous mettons traditionnellement cette période à profit pour réaliser des travaux d'amélioration, de rénovation et de confort dans nos établissements voironnais. Cette rentrée 2022 ne fera pas exception à cette règle puisqu'après les travaux de remplacement des menuiseries à l'école Jean de la Fontaine lors des vacances de printemps pour un montant de 120 000 €, 3 autres de nos établissements scolaires ont fait l'objet d'une attention particulière durant l'été. De juin à août la Ville a en effet réalisé des travaux de remplacement du bardage extérieur de l'école de Criel et procédé à la reprise de l'étanchéité de sa toiture. Le coût total de ces travaux s'élève à 484 620 € dont 214 632 € de subventions du Département de l'Isère et 80 770 € de subventions de l'État.

L'école Jean Moulin a quant à elle fait l'objet d'un désamiantage et du remplacement de ses sols avec la pose d'un nouveau revêtement permettant aux élèves de profiter dès cette rentrée de nouveaux sols souples, pour un montant de 60 000 €. Enfin, courant juillet, la Ville a procédé à de nombreux travaux au sein de l'école Pierre et Marie Curie : désamiantage, réfection de 3 blocs sanitaires, rénovation des circulations au rez-de-chaussée, remplacement des fenêtres des coursives, des faux plafonds, de l'éclairage et isolation des allèges des nouvelles fenêtres. Des travaux de peinture ont par ailleurs eu lieu durant le mois d'août et se poursuivront chaque mercredi jusqu'aux vacances de la Toussaint. Ce chantier d'envergure représente pour la collectivité un coût de 335 000 €.

En parallèle de ces investissements destinés à améliorer les conditions d'apprentissage des jeunes voironnais, nous continuons de leur proposer un large panel d'activités manuelles, artistiques, culturelles et sportives au cours de l'année, tout en mettant un point d'honneur à les rendre accessibles au plus grand nombre. Parce que nous sommes convaincus que son épanouissement d'aujourd'hui lui offrira demain les clés pour construire son avenir et contribuer au rayonnement de Voiron, nous continuons d'inscrire la jeunesse au centre de notre projet conformément aux engagements sur la base desquels les Voironnais nous ont renouvelé leur confiance il y a 30 mois.

## Juillet - Août 2022

Longtemps envié et cité en exemple, notre système de santé montre d'inquiétantes fragilités révélées au grand jour par la crise sanitaire. La période que nous traversons est un cruel révélateur de la pénurie de personnels médicaux à laquelle nous devons faire face à l'échelle du pays, et Voiron est directement concernée. Alors même que nous nous sommes battus pour aboutir à la mise en service de notre nouvel hôpital, nous sommes désormais confrontés aux difficultés d'une activité publique hospitalière à bout de souffle entraînant la fermeture nocturne de nos urgences. Bien que ce sujet ne relève pas directement de la compétence communale, nous tentons à notre modeste niveau de mobiliser tous les leviers dont nous pouvons disposer pour tenter d'endiguer ce phénomène. C'est ainsi que le Maire a solennellement sollicité l'intervention du Président de la République au travers d'un courrier dont il nous semble opportun de vous permettre de prendre connaissance de quelques extraits :

Monsieur le Président de la République (...) Au terme d'un combat de près de 20 ans conduit par des élus de toute sensibilité avec le soutien inconditionnel de ses professionnels et des habitants, un nouveau Centre Hospitalier a été mis en service à l'été 2021 à Voiron. (...) Nous avons accueilli avec un immense soulagement l'ouverture au public de cet établissement qui venait consacrer à nos yeux la pérennisation de services de proximité (...) Pourtant aujourd'hui, un vaste sentiment d'amertume prédomine. En effet, seulement quelques semaines après l'ouverture au public de cet outil formidable, nous expérimentons à nos dépens une réduction historique du périmètre de l'activité hospitalière publique avec la fermeture nocturne des urgences dans notre hôpital neuf, faute de médecins urgentistes en nombre suffisant. Cette situation risque d'être aggravée par le redéploiement à nos dépens de personnels restants pour éviter une fermeture identique aux Urgences du CHU de Grenoble à 20km de chez nous ! Outre le sentiment d'insécurité que cette fermeture génère, (...) le déshabillage de nos urgences et le manque de visibilité à court terme dans lesquels nous sommes maintenus sont insupportables pour les personnels autant que pour les habitants. (...) C'est la raison pour laquelle, à la faveur de votre reconduction dans la fonction suprême, je me permets de vous saisir de ce sujet. Il est de toute première instance que vous puissiez abréger cette situation aberrante, et offrir au personnel hospitalier

les conditions de travail qu'il mérite.(...) Bien que la résolution de ces problématiques ne relèvent absolument pas de ma compétence de Maire (...) mon équipe et moi-même prenons à bras le corps ce sujet et nous battons au quotidien afin de renforcer notre tissu de santé de ville dont la fragilité, au regard des pénuries structurelles de médecins généralistes et spécialistes, n'est pas sans conséquence sur les tensions aux urgences qui, au bout de la chaîne de soin, sont encombrées par des interventions ou consultations médicales bénignes. Cependant et même si je suis évidemment convaincu de l'utilité de tout ce que nous entreprenons, nos efforts ne peuvent se substituer à un renforcement pérenne de nos équipes hospitalières, et notamment des Urgences de l'hôpital de Voiron (...). Nous comptons sur vous. Seule une action historique et déterminée portée par le plus haut niveau de l'État est en mesure de nous épargner une catastrophe à grande échelle pour le pays.

## **Juin 2022**

### **Un nouveau Règlement Local de Publicité ambitieux**

Le Règlement Local de Publicité (RLP) est un document qui régleme les publicités, les enseignes et les pré-enseignes afin de limiter leur impact sur le cadre de vie, lutter contre les pollutions visuelles et lumineuses, et protéger les alentours des sites les plus sensibles. L'actuel RLP datant de 1998, celui est actuellement en cours de révision avec notamment pour objectifs :

- de limiter significativement l'impact des dispositifs publicitaires sur le cadre de vie en protégeant le patrimoine naturel et bâti ;
  - d'améliorer le cadre de vie des Voironnais en réglementant l'installation des publicités, enseignes et pré-enseignes ;
  - de mieux maîtriser les entrées de ville, en lien avec les communes voisines de Coublevie et de Saint-Jean-de-Moirans.
- Fruit d'une longue concertation avec le grand public et les différents partenaires (architecte des bâtiments de France, direction départementale des territoires, acteurs économiques et associations notamment environnementales), le projet de nouveau RLP a été arrêté lors du Conseil municipal du 11 mai dernier qui a également été l'occasion de dresser un bilan de la concertation publique.

Dans les grandes lignes, le RLP sera articulé autour de 3 zones règlementaires :

- ZP1 : périmètre de protection des abords des monuments historiques et notamment de l'église Saint Bruno qui sera créé avec cette révision. Dans cette zone, la publicité n'y sera pas autorisée sauf sur les supports dédiés (abribus et colonnes porte-affiches). Les « sucettes » autrement appelées planimètres n'y seront plus autorisées, de même que les enseignes scellées au sol ou sur clôture.
- ZP2 : secteur correspondant au centre-ville (hors ZP1), aux secteurs résidentiels, ainsi que l'Agnelas et Le Rousset. Dans cette zone, la publicité ne sera pas autorisée sauf sur les supports dédiés (abribus, colonnes porte-affiches et sucettes) et la surface des enseignes sur clôture sera réduite à 1 m<sup>2</sup>.
- ZP3 : qui correspond aux axes structurants en entrée de ville et aux zones d'activités économiques où la publicité est autorisée. Dans ce périmètre, les affiches seront limitées à 8m<sup>2</sup> contre 12m<sup>2</sup> dans le précédent règlement, et les publicités seront interdites sur les toitures et clôtures. L'autre changement notable dans cette zone concerne la densité publicitaire qui sera réduite à 1 panneau par unité foncière d'au moins 50m de linéaire.

De manière générale, les publicités et enseignes lumineuses seront mieux encadrées dans leur nombre, leurs surfaces, leur luminosité ainsi que leur plage d'extinction qui sera étendue de 22h à 7h (contre 1 h à 6 h dans la réglementation nationale). Les mannequins gonflables seront interdits de même que les enseignes, préenseignes et publicités sur toiture.

## **Mai 2022**

Alors que le conflit en Ukraine continue de faire rage, la Ville de Voiron est mobilisée pour apporter un soutien matériel aux populations sur place et répondre aux besoins de celles contraintes à l'exode. Après avoir consenti une aide financière de 10.000€ à la Protection civile et organisé une collecte qui rencontra un franc succès portés par un formidable élan de générosité des Voironnais, notre équipe municipale s'organise donc pour accueillir dans les meilleures conditions les familles qui arrivent sur notre territoire. Les 1ères évaluations qui nous sont parvenues faisant état de besoins importants en matière d'accueil (4.000 personnes à l'échelle départementale et 200 à celle de notre seule commune), il nous a paru indispensable d'agir de manière proactive. C'est pourquoi dès les premiers jours de cette crise, dans l'attente qu'une stratégie soit clairement établie par les services de l'État, nous avons pris l'initiative de recenser les témoignages de bonne volonté en provenance d'administrés de tout le territoire prêt à

mettre à disposition un hébergement. Nous les avons ensuite transmis à la Préfecture dès lors qu'elle s'est emparée de ce sujet et a souhaité les centraliser. L'État privilégiant dans un premier temps les solutions d'hébergement institutionnelles, la Ville mettra à disposition un appartement de type T5 meublé.

Dans notre volonté d'être pleinement opérationnels, nous avons par ailleurs décidé la création d'une cellule interservices spécialement dédiée et pilotée par notre Direction Générale. Celle-ci a notamment vocation à opérer une veille informationnelle, assurer de la transversalité dans le traitement des sujets relevant des prérogatives communales et à veiller à leur bonne coordination avec les services sociaux du Département, de la Préfecture, de la CAF, de la CPAM ainsi que du tissu associatif. La vigueur de notre mobilisation se traduit également par des mesures fortes tant par leur symbole que par leur portée sur le quotidien des familles accueillies. Ainsi, nous avons souhaité faire en sorte que leurs enfants puissent être pris en charge dans nos écoles de manière totalement gratuite par nos services. Cela comprend l'accès aux activités périscolaires et extrascolaires indispensables à leur épanouissement ainsi que la restauration. À ce jour, nous dénombrons l'inscription de 3 familles dans nos établissements et 1 autre au CNL. Nous réservons également 1 place en crèche afin d'être en mesure de répondre avec réactivité à d'éventuelles situations d'urgence. Enfin, car la langue est un facteur majeur facilitant l'intégration, nous avons tenu à ce que des cours de français leur soient dispensés gratuitement dans notre centre social Charles Béraudier.

Quitter leur pays dans ces circonstances pour faire un saut vers l'inconnu est une expérience traumatisante pour ces familles. Nous espérons que ces actes seront de nature à les rassurer en répondant pleinement à leurs besoins et sommes convaincus que la chaleur de l'accueil que leur ont réservé les Voironnais et la générosité qu'ils continuent d'exprimer contribueront à apaiser leur douleur. Aussi, nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre formidable démonstration de générosité et à vous assurer de notre pleine et entière mobilisation à leurs côtés tant qu'elle s'avèrera nécessaire.

## **Avril 2022**

### **Un budget de protection de notre service public de proximité face à la crise**

Conforme à l'engagement que nous avons pris d'en faire un acte fondateur au service de la préservation de notre service public de proximité, le budget 2022 voté lors du Conseil municipal du 9 mars dernier est le fruit d'un travail d'une grande précision. Celui-ci a été conduit dans un contexte particulier qui voit une crise internationale majeure succéder à une crise sanitaire inédite alors même que de lourdes contraintes s'exerçaient déjà sur les finances communales.

Depuis 8 ans, la Ville a en effet perdu en cumulé 12 M€ de dotations de l'État et en 2022 si bien que nous construisons un budget avec 2 M€ de dotations en moins qu'en 2014. Nous avons par ailleurs perdu l'essentiel de notre autonomie fiscale et les recettes dynamiques liées à l'activité économique sont intégralement perçues par l'intercommunalité. La crise du COVID a quant à elle représenté un coût important depuis mars 2020, à la fois en perte de recettes (parking, piscine, restauration...) autant qu'en dépenses supplémentaires (matériel de protection, protocoles sanitaires spécifiques dans les EHPAD ou dans les écoles...) ainsi que par son impact social significatif. Enfin, la crise internationale va nous confronter comme tous les Français aux hausses des prix : du carburant, du chauffage de nos équipements, des dépenses sociales etc. Malgré ces difficultés, nous devons continuer de préparer l'avenir et d'avoir de l'ambition pour le futur. C'est pourquoi nous prévoyons de mobiliser cette année un budget d'investissement record à hauteur de 11M€, notamment pour aménager une maison de santé, moderniser les locaux de notre police municipale, enclencher une démarche de SmartCity ou encore achever la requalification du quartier Brunetière. En parallèle de cela, nous ne pouvons pas prendre le risque d'affaiblir notre service public de proximité, précisément au moment où il a besoin d'être fort.

Afin de résoudre cette équation complexe, il nous a été indispensable de nous doter de marges de manoeuvre en agissant sur notre capacité d'autofinancement par l'intermédiaire des leviers à notre disposition tels que la refondation du pacte financier et fiscal avec le Pays Voironnais, la poursuite de nos efforts d'économies ou encore la mobilisation du seul levier fiscal restant à notre disposition : la taxe foncière. Sur ce dernier point, il ne s'agit pas d'une décision que nous appréhendons à la légère et encore moins d'une solution de facilité. C'est la première fois depuis 2010 que les taux communaux d'imposition vont évoluer à Voiron car depuis 8 ans nous avons toujours tout fait pour repousser l'inéluctable.

Il convient de rappeler que par nature, cette hausse de la taxe foncière concernera uniquement les propriétaires, dans un contexte de forte croissance de la valeur de l'immobilier et alors que le bénéfice de la suppression de la taxe d'habitation est nettement supérieur au poids de cette augmentation. C'est donc un effort réel mais qui s'inscrit dans une conjoncture qui le rend soutenable, proportionné et légitime au regard de nos intentions. Avec ce budget, nous sommes convaincus que la Ville de Voiron saura résister aux épreuves de conjoncture tout en se projetant vers l'avenir avec confiance.

## **Mars 2022**

Dans le cadre de la révision du Projet éducatif de territoire devant être réalisée pour la période 2022- 2025, les services de la Ville se sont attachés à repenser les ambitions municipales en matière éducative et nous avons saisi cette occasion pour recueillir l'avis de l'ensemble des parents d'élèves voironnais sur le sujet des rythmes scolaires. Il s'agit en effet d'une question importante, autant par son impact sur les conditions d'apprentissage des enfants que sur l'organisation quotidienne des parents.

Depuis 2013, sur décision du Gouvernement, les écoliers voironnais vont à l'école 4,5 jours par semaine contre 4 jours auparavant. Cette organisation n'a cependant jamais fait l'unanimité, suscitant de nombreux débats et des demandes récurrentes de la part des familles. Une évolution de la loi datant de 2017 offrant aux communes la possibilité de revenir à 4 jours, nous avons organisé courant novembre une consultation des parents ayant au moins un enfant scolarisé dans l'une des écoles publiques de Voiron, les invitant à exprimer leur préférence.

Les conditions d'exercice de cette consultation se sont voulues incontestables. Un bulletin de vote a été adressé par courrier, un temps suffisant a été laissé pour répondre via une enveloppe T et le dépouillement a été réalisé dans des conditions parfaitement transparentes, en présence des parents d'élèves. La participation au vote s'est révélée relativement importante puisqu'elle a atteint 62% des familles et parmi les votants, 65% se sont exprimés en faveur d'un retour à un rythme de 4 jours d'école par semaine.

À partir de la rentrée de septembre 2022, les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Voiron iront donc à l'école 4 jours par semaine. La classe se déroulera le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 - 11h30 le matin puis de 13h30 à 16h30 l'après-midi. Toute modification d'organisation du temps scolaire nécessitant une révision profonde de l'organisation des familles et services, une nouvelle phase de concertation se poursuit afin que la mise en œuvre de ces changements se déroule dans les meilleures conditions.

Malgré le succès de cette initiative et le caractère incontestable du résultat exprimé, l'opposition pourtant si prompt à donner des leçons de démocratie, a exprimé dans une récente tribune municipale son désaccord envers l'application de ce retour à 4 jours. Après avoir contesté devant la justice le résultat de la dernière élection municipale, cette dernière fait une nouvelle fois la démonstration de sa conception toute particulière de l'exercice démocratique. De là à penser que celui-ci n'a de sens pour nos opposants que lorsqu'il valide leur dogmatisme, il n'y a qu'un pas que certains peu enclins à se faire duper les atours vertueux dont ils se parent pourraient être tentés de franchir. Pour notre part, nous nous réjouissons du succès de cette consultation et abordons les choses de manière pragmatique sans parti pris idéologique.

## **Février 2022**

Comme chaque année, le processus d'examen du budget débute par le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui retrace les grandes orientations budgétaires de l'exercice à venir, les projets au long cours qui s'étalent sur plusieurs années, la structure de la dette ou encore l'évolution des effectifs municipaux.

Le budget 2022 a été construit en tenant compte des grandes orientations budgétaires suivantes :

- Ne pas augmenter les charges de fonctionnement en érigeant le principe que toute mesure nouvelle doit être soit compensée en dépense, soit financée en recette. Ce principe se heurte néanmoins aux charges nouvelles qui s'imposent à la collectivité : en premier l'inflation qui se situera aux alentours de 3%, les augmentations des prix des fluides vont par exemple entraîner une hausse des dépenses de 100.000€, 23.000€ de dépenses supplémentaires seront induits sur la gestion du stationnement dont la majeure partie est imputable au refus récent de la trésorerie de continuer à gérer les espèces, ou encore 12.000€ seront nouvellement dépensés en raison de l'organisation des 4

tours de scrutin électoral en 2022 (présidentielle et législatives). Ce faisant, les charges à caractère général demeurent contenues dans ce contexte à +3,91%.

- L'évolution de la masse salariale sera également très modérée à +1,46% (+241.000€) malgré là encore un volume d'augmentations exogènes important comme l'évolution des carrières (GVT) qui impactera le budget à hauteur de 93.000€, ou la revalorisation du SMIC et des grilles de rémunération des catégories C qui vont peser à hauteur de 100.000€. Pour compenser ces augmentations mécaniques, d'importantes réorganisations de services seront engagées dans le cadre d'une revue de fonctionnement des services de manière à économiser 408.000€. Des négociations ont été conduites avec la communauté d'agglomération du Pays Voironnais au travers du Pacte financier et fiscal pour aboutir à une optimisation de la Dotation de Solidarité Communautaire de 238.000€.

- Avoir un programme d'investissements ambitieux, de nature à permettre le déclenchement de tous les grands projets du mandat dans la perspective de satisfaire nos engagements sur la base desquels votre confiance nous a été accordée (cf. Edito). Pour assurer un financement satisfaisant de ces investissements, la ville de Voiron se fixe pour objectif de constituer une épargne nette (l'excédent de fonctionnement, remboursement de dette inclus) d'au moins 1,5 M€.

- Conserver la maîtrise de l'endettement afin de préserver nos bons indicateurs comme notre encours par habitant à 924€ (1045€ pour la moyenne des communes de la strate) et notre annuité par habitant à 96€ (contre 133€ pour la moyenne des communes de la strate). La Ville ne s'endetterait donc qu'à proportion de son désendettement soit au maximum 1,7M€.

Le budget 2022 sera donc établi dans la droite ligne des exercices précédents : avec responsabilité, maîtrise et ambition pour préparer l'avenir dans les meilleures conditions.

## Janvier 2022

Malgré les contraintes sanitaires et financières d'une ampleur inédite qui pèsent sur notre collectivité, 2021 aura encore une fois été placée sous le signe de l'action. Un bref coup d'œil rétrospectif laisse en effet entrevoir la richesse des projets qui ont jalonné cette année forte en enjeux pour notre territoire et son rayonnement. Parmi ceux-ci, le nouvel hôpital occupe évidemment une place particulière tant le parcours menant à sa concrétisation aura été sinueux et son aboutissement incertain. Au terme de longues années d'attente, l'établissement est pleinement opérationnel depuis le mois de septembre dernier et il s'agit pour nous d'une grande fierté et d'un véritable soulagement. Une telle infrastructure est effectivement indispensable à l'autonomie de notre territoire à l'heure où la santé et l'accès au soin sont des sujets de préoccupation majeurs, aussi bien à l'échelle locale que nationale. Nous sommes par ailleurs pleinement mobilisés aux côtés des personnels soignants qui traversent une période difficile en raison d'un manque structurel d'effectifs et d'une fragilité du tissu de santé de ville et d'un épuisement généralisé. Attachés à offrir à chaque Voironnais un cadre de vie de qualité et à maintenir le lien profond qui existe entre Brunetière et le cœur de ville proche, nous avons par ailleurs lancé une large campagne d'aménagement des espaces publics de ce secteur. Ce projet qui se compose de plusieurs volets a notamment vocation à remplir des objectifs de sécurisation des déplacements, de végétalisation et de modernisation du quartier, contribuant à la profonde réhabilitation engagée depuis 2016. Les travaux se poursuivront par tranches successives jusqu'à l'automne 2022 et nous sommes convaincus que le résultat sera à la hauteur des moyens engagés et des attentes légitimes de chacun. Nos associations se sont quant à elles vues dotées d'un formidable outil avec la mise en service de l'espace William Gozzi au mois de juin dernier. Situé au 2ème étage de la Bourse du travail, celui-ci est notamment composé de bureaux, d'une grande salle de réunion de 90m<sup>2</sup>, d'une seconde de 40m<sup>2</sup> ainsi que d'un espace détente de 31m<sup>2</sup>. Cet espace entièrement rénové offre ainsi des conditions de travail optimales aux acteurs qui composent notre tissu associatif d'une exceptionnelle richesse. Autre investissement important, la création d'un réseau de chaleur bois a marqué la rentrée passée. D'un montant de 2,7M€, sa vocation première est d'intégrer une part significative d'énergies renouvelables dans les consommations des 9 établissements publics et près de 400 logements du parc privé qu'il approvisionnera. Opérationnel en octobre 2022, il permettra par ailleurs une meilleure maîtrise ainsi qu'un allègement des dépenses énergétiques au sein d'une période marquée par une hausse préoccupante des prix du gaz, de l'électricité et du pétrole. Bien que profonde et durable, la crise sanitaire est loin d'avoir obéré nos projets et ces quelques exemples témoignent de notre ambition intacte. Nous poursuivrons dans cette voie au cours d'une année 2022 que nous vous souhaitons belle et heureuse !

